



Communiqué de presse

En finir avec les discriminations envers les personnes transgenres

Bruxelles, le 16 mai 2019 – Depuis dix ans, la Belgique veille à améliorer son cadre légal afin de faciliter la vie des personnes transgenres et pour mieux les protéger contre la discrimination. Mais l'incompréhension et la méconnaissance vis-à-vis de leur situation entraînent encore de nombreuses discriminations au quotidien. À l'occasion de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes souhaite attirer l'attention sur la réalité des personnes transgenres en Belgique.

Les personnes transgenres vivent plus ouvertement qu'il y a dix ans, comme le constate l'étude *Être une personne transgenre en Belgique : dix ans plus tard*. En 2017, elles étaient plus nombreuses à vivre selon l'identité de genre ressentie, 70% des répondant-e-s contre 50% en 2007. Les jeunes font leur premier *coming out* beaucoup plus tôt, à 17 ans au lieu de 30 ans pour les générations précédentes. Mais l'incompréhension et la méconnaissance vis-à-vis de leur situation entraînent de nombreuses discriminations au quotidien. Elles sont régulièrement appelées par un mauvais prénom, parfois de façon délibérée, confrontées à des questions déplacées, jugées et critiquées pour leur apparence, leurs idées ou leurs comportements. Les cas d'harcèlement, de violence, de menaces sont plus rares, mais pas pour autant inexistantes.

L'étude montre que plus d'un-e répondant-e sur trois est confronté à de la discrimination au travail. Dans certains cas, les personnes transgenres préfèrent quitter leur emploi suite aux réactions des collègues ou pour justement les éviter. Plus d'un-e élève sur deux est confronté à de la discrimination à l'école, principalement en primaire et secondaire. Les discriminations dans le sport (23%) et sur Internet (31,4%) sont elles aussi fréquentes. Près de la moitié des répondant-e-s préfère éviter certains endroits par crainte d'être agressé, menacé ou harcelé, et près d'un-e sur quatre évite d'exprimer son identité de genre par l'habillement ou l'apparence. Les répondant-e-s ayant vécu de nombreuses expériences négatives rapportent un moins bon état de santé, et adoptent plus souvent un comportement d'évitement.

« Notre société doit évoluer vers une société où les stéréotypes et les préjugés n'ont plus de poids sur ce que chacun-e doit ou devrait être. Cette ouverture est essentielle à une société du vivre-ensemble où le respect et l'inclusion primeraient sur la discrimination et la violence. » indique Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Le cadre législatif ne suffit pas à prévenir les discriminations, il les condamne, mais il ne les empêche pas. **Les services d'assistance, la société civile et l'Institut doivent recevoir davantage de moyens afin qu'une réelle politique de prévention soit mise en œuvre pour limiter les cas de discrimination.** Certains groupes cibles, tels que la famille, l'école, le lieu de travail, les instances d'accueil et de soins, doivent être mieux informés et sensibilisés à la transidentité. Ils représentent souvent des obstacles pour vivre selon l'identité de genre, mais ils sont également des facteurs de soutien importants pour aider à affronter les expériences négatives et les discriminations dans la société.

La discrimination à l'égard des personnes transgenres à l'Institut

En 2018, 16% des signalements reçus à l'Institut concernaient la thématique « transgenre », soit une hausse de 63% par rapport à 2017. 48% de ces signalements étaient des demandes d'information et 40% des plaintes. Ils concernaient principalement des discriminations dans les domaines « législation » (30%), « emploi » (28%) et « biens et services » (28%). Conclure une assurance, par exemple, reste souvent problématique pour les personnes transgenres, cela représente près de 30% des signalements dans les biens et services.

L'entrée en vigueur de la Loi Transgenre, le 1er janvier 2018, pour faciliter la modification de l'enregistrement de sexe à l'état civil a entraîné une augmentation des signalements reçus à l'Institut. Plus de 30% des signalements classés dans le domaine « législation » concernaient la Loi Transgenre. Les personnes ont contacté l'Institut pour demander des informations sur la nouvelle procédure, et parfois pour demander de l'aide suite aux problèmes administratifs qu'elles ont rencontrés. Entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018, 727 personnes ont modifié leur enregistrement officiel de sexe suite à la nouvelle loi, soit plus d'un tiers de toutes les modifications effectuées depuis 1992 (1781).

Fin de l'année 2018, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et le Point d'Information Transgenre (UZ-Gent) ont publié leur seconde étude *Être une personne transgenre en Belgique : dix ans plus tard*. Cette étude fait le point, dix ans après la première étude, sur la situation juridique et sociale des personnes transgenres en Belgique et leurs expériences en termes de discrimination. L'étude peut être consultée dans son intégralité sur <http://igvm-iefh.belgium.be>